

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00177

**PARTENARIAT MEDIA AVEC KONBINI
POUR LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la société KONBINI est un média digital notamment spécialisé dans la création et la médiatisation de contenus, rassemblant une communauté de plus de 5 millions de personnes,

CONSIDERANT l'opportunité unique d'un partenariat avec ce média permettant de promouvoir l'exposition « The House of Dust – Collections au féminin (1960 – 2020) » en acquérant des espaces publicitaires dans les supports de KONBINI,

CONSIDERANT que la société Anne Samson Communications intervient comme mandataire pour le compte de KONBINI concernant la facturation,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat de partenariat est conclu avec la société KONBINI, dont le siège social est situé 48 avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole, fixant les conditions, les modalités de partenariat ainsi que les objectifs et engagements des partenaires.

ARTICLE 2

Le présent contrat prend effet pour une durée déterminée du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/03/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230206-C20230017710

Date de mise en ligne : 14 mars 2023